

## MAIRIE DE

# CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 22

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 avril, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PUJO, REMIGI, RIVET, STEFFE, SILVESTRE, BAUCHU, OUDOT et ZGAINSKI.

**ABSENTS :** Mesdames APPRIOU, COUBIAC et Monsieur PILLET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme ACQUIER à Mme BINET, M. CELAN à M. DUCOUT, Mme HUIN à Mme BAVARD, Mme LAMBERT-RIFFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, Mme MOREIRA à M. ZGAINSKI, Mme REVERS à Mme GASTAUD, M. RECORIS à M. DESCLAUX.

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BINET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024-DELIBERATION N°2/45.**

Réf : culturel – VS 7.5.2

**OBJET : SUBVENTION 2024 AU COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES (CGOS) DU PERSONNEL COMMUNAL - AUTORISATION**

Madame REMIGI expose,

L'association Comité de gestion des œuvres sociales de la ville de Cestas fournit des prestations pour les agents de la collectivité dans les domaines de l'action sociale (événements familiaux, départ à la retraite, médailles du travail, avances sur primes, aides remboursables) et des activités culturelles et de loisirs (arbre de Noël, billetterie, sorties).

Le CGOS est géré de manière paritaire entre le personnel et les élus, représentants du Conseil Municipal.

Depuis l'année 2019, le CGOS a mis en place une adhésion annuelle ainsi qu'une plateforme en ligne de commande de billetterie pour les adhérents.

Afin de poursuivre les actions d'aide sociale à destination des adhérents, le comité de gestion des œuvres sociales sollicite une subvention de 51 000 € pour l'année 2024.

Conformément à l'article 2 de la convention signée entre la commune et le CGOS en 2023, l'association a fourni son bilan 2023 faisant apparaître l'utilisation de la subvention municipale ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2024.

Il vous est proposé de verser au CGOS une subvention d'un montant de 51 000 € au titre du fonctionnement 2024 de l'association et d'autoriser la signature de la convention de financement ci-jointe

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 23 voix pour, Monsieur DUCOUT et son mandant, M. CHIBRAC, et Madame BINET et son mandant, Mme BOUSSEAU ayant quitté la salle, ne participent pas au vote. M. DESCLAUX ne votant pas pour son mandant.

Vu le rapport d'activités et le rapport financier pour l'année 2023,

Vu le dossier de demande de subvention comportant le budget prévisionnel de l'association pour 2024,

Considérant les missions d'entraide sociale, d'animation culturelle et de loisirs à destination du personnel communal,

- autorise le versement d'une subvention de 51 000 € à l'association CGOS pour l'année 2024,
- autorise Madame BETTON, Adjointe au Maire, à signer la convention ci-annexée avec Monsieur Franck VILLALBA, Trésorier du CGOS.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME****LE SECRETAIRE DE SEANCE****LE MAIRE****Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 16/04/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 16/04/2024





BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de Bordeaux

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

## SUBVENTION 2024 DE LA COMMUNE DE CESTAS AU CGOS

### CONVENTION

La Mairie de Cestas, représentée par Madame Françoise BETTON, Adjointe au Maire, autorisée par délibération n° / en date du 2024 (reçue le / /2024 en Préfecture de la Gironde)

Et

Le Comité de Gestion des Œuvres Sociales, établissement d'aide sociale à gestion associative, situé 2 avenue du Baron Haussmann à Cestas, représenté par Monsieur Franck VILLALBA, Trésorier, ci-après dénommé le bénéficiaire

Il est exposé ce qui suit :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de régir les relations entre la Commune de Cestas et l'association Comité de Gestion des Œuvres Sociales dans le cadre de sa mission de solidarité temporaire ou exceptionnelle, individuelle ou familiale à l'égard de tout agent communal titulaire ou non.

L'association s'engage à poursuivre pour 2024, les objectifs qu'elle s'est fixée dans ses statuts.

#### ARTICLE 2 : Obligation de l'Association

Afin de participer efficacement à ces activités et pour en assurer le contrôle, la Commune de Cestas sera rendue destinataire par l'Association, des documents suivants :

- Rapport d'activités (accompagné du bilan qualitatif) et rapport financier (y compris le compte de résultat) approuvés par l'Assemblée Générale ainsi qu'un bilan prévisionnel à fournir avant le 31 janvier de l'année suivante

- Tous documents rendant compte de l'utilisation de ses moyens, à la demande de la Commune de Cestas

L'Association s'engage en outre :

- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
- à faciliter le contrôle, tant par la collectivité que par des intervenants extérieurs mandatés par la collectivité, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables ;
- à désigner en qualité de commissaire aux comptes, un membre de l'Ordre des experts-comptables agréés, dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention.

### ARTICLE 3 : Modalités de versement

La collectivité versera à l'association, une subvention de fonctionnement lui permettant de remplir ses missions.

Cette subvention s'ajoutera aux subventions qui pourraient être obtenues d'autres organismes et à toutes recettes autorisées par la loi.

Le montant de la subvention allouée, après étude du dossier de demande de subvention présenté par l'association pour l'année 2024 est de 51 000 €.

Une avance de 20 000 € ayant déjà été versée, le solde sera versé lors de la signature de la présente convention.

### ARTICLE 4 : Modification - résiliation :

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement de statut ou d'objet social du cocontractant.

La collectivité se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à l'indemnisation ou substitution d'une nouvelle convention.

### ARTICLE 5 : Litiges

Pour l'application de la présente convention, les parties signataire décident en cas de litige ou désaccord de s'en remettre à l'arbitrage de la commission culture et la commission des sports avant que le litige ne soit porté devant le Tribunal Administratif.

Fait à Cestas, le / /2024

Monsieur Franck VILLALBA  
Trésorier du C G O S

Madame Françoise BETTON  
Adjointe au Maire de Cestas

### 5. Compte rendu financier de L'exercice précédent 2023

2023

Débits				Crédits			
CHARGES	Prévisions	Réalisations	%	Produits	Prévisions	Réalisations	%
<b>Charges directes affectées à l'association 16</b>				<b>Ressources directes affectées à l'association 16</b>			
60 - Achats	64 950,00	48 008,00	73,73%	70 - Vente de marchandises produits finis prestations de services	5 000	3 258,00	65,16%
Prestations de Services (Arbre de Noël)	17 500,00	13 272,73	75,84%				
Prestations de Services : Evénement Familiaux	10 950,00	10 278,17	93,84%	Vente de marchandises produits finis prestations de services	6 000	3 289,00	54,81%
Achats carte cadeaux	22 600,00	15 160,00	67,11%	74 - Subventions (exploitation Etat ; préfecture (e) ministères (e) collectivités)	50 000	50 000,00	100,00%
Achats matières et Fournitures (bibliothèque)	4 000,00	4 018,00	100,45%			0,00	
Sortis		3 342,10				0,00	
61 - Services extérieurs	4 460,00	3 050,00	68,39%			0,00	
Adhésion Annuelle	4 460,00	3 050,00		Région		0,00	
Entretien et réparation				Département		0,00	
Assurance						0,00	
Documentation						0,00	
Divers				Intercommunalité - EPCI		0,00	
62 - Autres services extérieurs	60,00	43,46	72,43%				
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Commune(s)	50 000	50 000,00	100,00%
Publicité, publication				Mairie de Costes	50 000	50 000,00	100,00%
Déplacements, Missions				Organismes sociaux (détaillé) :		5,00	
Services bancaires ou Autres	60,00	43,46	72,43%				
63 - Impôts et taxes	0,00	0,00					
Impôts et taxes sur Rémunérations				Fonds Européens		0,00	
64 - Charges de Personnel	0,00	0,00					
Rémunération des Personnels				Agence de services et de paiement (ex-charge)		0,00	
Charges Sociales				Autres établissements		6,00	
Autres charges de Personnel				Aides privées		0,00	
65 - Autres charges de gestion courante	11 000,00	15 630,00	142,09%	75 - Autres produits	15 000	11 004	73,36%
Autres charges de gestion courante	11 000,00	15 630,00		Autres			
66 - Charges financières		0,00		Dotations - (non mandaté)	450	352	78,22%
67 - Charges Exceptionnelles		0,00		(non mandaté compte)			
68 - Dotations aux amortissements		0,00		76 - Produits financiers			
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>78 - Reportés ressources non utilisées d'opérations</b>			
Charges fixes de fonctionnement				Fonds de réserve		0,00	
Frais financiers						0,00	
Autres						0,00	
<b>Total des charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>Total des produits</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>							
88 - Emplois des contributions volontaires en nature	0,00	0,00	#DIV/0!	87 - Contributions volontaires en	0	0,00	#DIV/0!
Secours en nature				Bénévoles		0,00	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			#DIV/0!	Prestations en nature			
Personnel bénévoles				Dons en nature		0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>70 460,00</b>	<b>65 631,46</b>	<b>93,02%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70 460</b>	<b>64 704,00</b>	<b>91,84%</b>



3. Budget prévisionnel de l'association

Année 2024

Dépenses		Recettes	
CHARGES	Prévisions	Produits	Prévisions
Charges directes affectées à l'association 16		Ressources directes affectées à l'association 16	
60 - Achat	52 950,00	70 - Vente de marchandises produites finis prestations de services	5 000
Prestations de Services (Arbre de Noël)	17 500,00		
Prestations de Services : Evénement Familiaux	10 950,00	Vente de marchandises produits finis prestations de services	5 000
Achats carte cadeaux	20 500,00	74 - Subventions d'exploitation 16	51 000
Achats matières et Fournitures (billetterie)	4 000,00	Etat ; préfecture le(s) ministères(e) collectivité(s)	
Sortie			
61 - Services extérieurs	4 450,00	Région	
Adhésion Annuelle	4 450,00	Département	
Entretien et réparation			
Assurance		Intercommunales(s) - E.C.P.	
Documentellon			
Divers			
62 - Autres services extérieurs	60,00	Commune(s)	51 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Mairie de Costas	51 000
Publicité, publication		Organismes sociaux (détailler) :	
Déplacements, Missions			
Services bancaires ou Autres	50,00		
63 - Impôts et taxes	0,00		
Impôts et taxes sur Rémunérations		Fonds Européens	
64 - Charges de Personnel	0,00		
Rémunération des Personnele		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emploi aidés)	
Charges Sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de Personnel		Aides privés	
65 - Autres charges de gestion courante	16 000,00	73 - Autres produits de gestion courante	16 000,00
Autres charges de gestion courante	16 000,00	Autres	16 000
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons, mandats ou legs	490
67 - Charges Exceptionnelles		Virements entre comptes	
68 - Dotations aux amortissements		75 - Produits financiers	
Charges indirectes affectées à l'action		76 - Reporta ressources non utilisées d'opérations	
Charges fixes de fonctionnement		Fonds de réserve	
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	0,00	Total des produits	0
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
00 - Empere des contributions volontaires en nature	0,00	07 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolet	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	72 450,00	TOTAL	72 450,00